

N/REF : 12/01/2026 13H02 C:264679 I:35823
V/REF : 448
V/Email reçu le Lundi 12/01/2026 a 13H02

VERDESSE

**18 RUE LESDIGUIERES
38000 GRENOBLE**

IMMEUBLE : MANHES
2 RUE DU COLONEL MANHES
38400 ST MARTIN D'HERES

St Martin-H, le 22 Janvier 2026

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : ALLEE 2 COLONEL MANHES ST MARTIN D HERES - MR SURIANO 07 50 80 62 99

MOTIF : INTERVENTION POUR REGARD BOUCHÉ MONTEE 2
AVANT DE DESCENDRE DANS LOCAL A VELO

Donneur d'ordre : M. G. PERRET

=====

\$NATURE DE L'INTERVENTION :

Débouchage hydraulique avec véhicule équipé d'une
pompe haute pression.

LE 14/01/2026 A 10H00
INTERVENTION DEPUIS LA MONTEE N° 2
DEBOUCHAGE PARTIEL DU COLLECTEUR EAUX USEES EXTERIEUR

UNE SECONDE INTERVENTION AVEC UN VÉHICULE POIDS LOURD EST A PRÉVOIR EN
RAISON DE TRES GRANDES QUANTITÉS DE LINGETTES PRESENTES DANS LE RESEAU

LE 20/01/2026 A 09H45
INTERVENTION DEPUIS LA MONTÉE N° 2
DEBOUCHAGE HYDRAULIQUE DU REGARD EAUX USÉES
EXTRACTION DE LINGETTES
CONTROLE DE L'ECOULEMENT
COLLECTEUR DES EAUX USÉES HORS SERVICE

OBSERVATIONS : AS LCOMPTER Email envoyé le 20/01/26 a 12H16 M. G. PERRET

ATTENTION: L'INTERVENTION DE DEBOUCHAGE EST SANS GARANTIE DE RESULTAT DEFINITIF

Le débouchage est une opération de premiere urgence qui permet uniquement
d'assurer le rétablissement d'un écoulement.

Lors de nos travaux de débouchage, nous essayons si possible de déterminer l'origine de l'obstruction, mais ca n'est parfois qu'après plusieurs interventions que nous arrivons à déterminer la cause du refoulement et à y remédier de façon définitive avec d'éventuels travaux complémentaires.

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	Ff Débouchage/Pomp.1h+Dépl.0 à 10km	1	188,56	188,56
1,00	Ff Débouchage/Pomp.1h+Dépl.0 à 10km	2	188,56	188,56
TOTAL H.T.				377,12
T.V.A. a 10,00%				37,71
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>414,83</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 28 Février 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement à la Société au :

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX-EN-VELIN